

Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE

Dossier suivi par
Micheline BILAS
Charles CHARPENTIER-TITY

Téléphone
05.96.52.27.28

Fax
05.96.52.27.29

Mel
ce.ipr@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
cedex

Schœlcher, le 30 septembre 2017

Micheline BILAS et Charles CHARPENTIER-TITY
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Mathématiques

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs
de Mathématiques
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
collèges et lycées, publics et privés

Objet : Lettre de rentrée 2017

Référence : IPR/MB/CCT/MJB/N° 17 - 739

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire, pleine de satisfactions pour vous et vos élèves, et adressons nos vœux de réussite aux professeurs stagiaires qui nous rejoignent. Nous vous remercions du travail accompli l'an passé, particulièrement ceux qui ont participé au bon déroulement des examens, au recueil des acquis des élèves, aux évaluations de suivi du plan math et contribué à la réussite des actions de promotion de notre discipline (rallye mathématiques, olympiades académiques des mathématiques, semaine des mathématiques, ...). Nous adressons tous nos remerciements aux enseignants qui ont assumé des fonctions de tutorat ou de formation.

Ce courrier nous permet de vous communiquer les nouveautés et les points essentiels engageant les enseignants de mathématiques pour cette année scolaire 2017-2018. Des compléments d'information ainsi que de nombreuses ressources sont accessibles en suivant les liens hypertexte de ce document et disponibles sur notre site académique.

L'Inspecteur Général de Mathématiques en charge de l'académie est, pour cette année, Monsieur Xavier SORBÉ.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous invitons à **consulter régulièrement la messagerie académique**, car des informations et des documents vous sont régulièrement communiqués au travers de messages transmis par la liste de diffusion académique (via votre **adresse professionnelle**).

Pour rappel, tous les enseignants, de collège comme de lycée, sont concernés par la continuité des apprentissages et des parcours (Parcours Citoyen, Parcours Avenir, Parcours d'Éducation Artistique et Culturel et Parcours Éducatif Santé).

Quelque soit votre niveau d'enseignement (collège ou lycée), nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des programmes et aménagements de programmes de la 6e (cycle 3) à la seconde, ainsi que des documents d'accompagnement (ressources transversales et cycle 4 notamment). D'autre part, des vidéos de maths et sur les maths, à utiliser en classe, sont disponibles sur le site [audimath](http://audimath.fr).

LE PLAN « MATHÉMATIQUES »

Le plan « mathématiques » est à sa cinquième année de mise en œuvre. Nous vous invitons à maintenir votre mobilisation pour la réussite de ce plan.

AU NIVEAU DU COLLEGE

Après une première année de mises en œuvre, la réforme du collège se poursuit en s'assouplissant : les thématiques des EPI ne sont plus fixées et c'est l'établissement qui décide désormais de la répartition entre EPI et AP. Le nouvel enseignement de l'informatique et de l'algorithmique doit être initié dès la cinquième. Il n'a pas pour objectif de former des élèves experts, mais de leur apporter des clés de décryptage d'un monde numérique en évolution constante.

Les documents d'accompagnements produits par l'Inspection générale et la DGESCO pour le cycle 3 et le cycle 4 sont ou seront complétés par de nouveaux documents : la géométrie au cycle 3 et des ressources spécifiques pour l'éducation financière et budgétaire (cycles 2, 3 et 4). L'éducation financière et budgétaire aura pour but de sensibiliser progressivement les élèves à la compréhension du concept de monnaie et de les former, en tant que futurs citoyens, à adopter des comportements plus responsables et plus efficaces.

Afin de préparer le DNB, les sujets zéro et les annales 2017 sont disponibles sur le portail Eduscol.

Un séminaire « Croisements didactiques en mathématiques et physique-chimie au collège » s'est déroulé en mars 2017. Cette journée de formation avait pour but d'identifier les points de convergence des deux disciplines et leur contribution réciproque aux apprentissages des élèves, afin de favoriser la mise en cohérence de l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie. Un compte-rendu complet du séminaire est disponible sur Eduscol.

AU NIVEAU DU LYCEE

Dans le respect de la continuité pédagogique entre le collège et le lycée, et afin de tenir compte des nouveaux programmes de cycle 4, des aménagements des programmes de mathématiques de la classe de seconde générale et technologique seront mis en œuvre à compter de cette rentrée.

Afin de faciliter la préparation des examens du baccalauréat par les élèves, le site Prep'Exam du portail Eduscol propose aux enseignants et aux élèves un accès gratuit à tous les sujets du baccalauréat général, technologique et des filières du baccalauréat professionnel suivies par le plus grand nombre d'élèves.

La rénovation des programmes d'hôtellerie se poursuit cette année pour la classe de terminale. Pour rappel, le document d'accompagnement pour le cycle terminal de cette série peut être utilisé avec profit pour la série STMG (notamment les activités algorithmiques).

Enfin, de nouveaux BTS passent en Contrôle en Cours de Formation (CCF). Des informations concernant les BTS seront transmises dans les prochains jours.

LE PROGRAMME ACADEMIQUE DE FORMATION (PAF)

Les actions de formation sont consultables sur le site académique. Les actions de formation à candidature individuelle sont les suivantes :

- Préparation aux concours internes :
 - CAPES interne et réservé,
 - Oral de l'agrégation interne (vous avez la possibilité de vous inscrire au CNED et la moitié des frais d'inscription vous sera remboursée sous réserve de la production d'un document attestant la remise régulière des devoirs).

RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants (décret 2017-786 du 5 mai 2017) comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement des personnels enseignants tout au long de leur parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. Trois rendez-vous de carrière sont prévus : le premier concerne les personnels qui sont dans la deuxième année du 6e échelon, le deuxième est au 8e échelon, et le troisième au 9e échelon pour l'accès à la hors classe. Plus de détails sur le guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Education nationale.

LE SITE DISCIPLINAIRE DE L'ACADEMIE

Ce site vous offre des informations générales (programmes, instructions officielles, directives académiques et nationales, résultats des examens, nouveautés...), des documents pédagogiques dont certains sont propres à l'académie. Il doit aussi permettre de mutualiser les expériences. Nous vous encourageons donc à nous envoyer vos propres documents (progressions, devoirs communs, cours, utilisation des TICE...) à nos adresses électroniques :

charles.charpentier-tity@ac-martinique.fr et micheline.bilas@ac-martinique.fr



- Formation MAGISTERE algorithmique et programmation :
 - Algorithmique et programmation niveau 1 (5h)
 - Algorithmique et programmation niveau 2 (6h)

Les actions de formation à public désigné sont les suivantes :

- Enseigner les mathématiques avec le numérique
- Transformation du plan et numérique
- La géométrie au cycle 3
- Les nouveaux enseignements en maths (AP 1 et AP 2)
- L'évaluation des acquis et maîtrise du socle en mathématiques
- Nouveaux programmes de lycée
- Liaison BAC-3;BAC+3
- Notation et raisonnement au lycée
- INTERDISCIPLINAIRE : croisements mathématiques - sciences physiques
- INTERDISCIPLINAIRE : croisements mathématiques -technologie

La désignation des stagiaires dans le cadre des stages à public désigné se fait selon les modalités suivantes :

- Le nombre de stagiaire est fonction de la taille de l'établissement.
- Le professeur coordonnateur reçoit un courrier lui précisant ce nombre.
- Par retour de courrier et en concertation avec l'équipe, il transmet la liste des professeurs à convoquer à la coordonnatrice académique de formation.

LES TICE

Pour rappel, la note de service n° 2015-056 du 17-3-2015 précise les modalités d'utilisation de la calculatrice à compter de la session 2018. Les professeurs de mathématiques seront sollicités pour la surveillance des épreuves de mathématiques des examens afin de pouvoir répondre plus facilement aux éventuelles difficultés.

La pratique de certains logiciels (tableurs et logiciels de géométrie dynamique) figure explicitement dans les programmes de collège et de lycée. Leur maîtrise est évaluée dans le cadre des épreuves d'examen.

Dans un objectif de simplicité et de cohérence, il est proposé une **évolution de l'écriture des algorithmes dans les sujets de baccalauréat** obéissant aux principes suivants :

- suppression de la déclaration des variables, les hypothèses faites sur les variables étant précisées par ailleurs ;
- suppression des entrées-sorties ;
- simplification de la syntaxe, avec le symbole $\leftarrow$ pour l'affectation.

LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE LA DISCIPLINE

Nous vous demandons de contribuer à susciter chez les élèves le goût des sciences et de la recherche et à leur donner une image positive des mathématiques. Cette promotion et cette valorisation doivent être faites dans le cadre de votre classe, mais aussi en favorisant la participation de vos élèves à ces manifestations.

- Semaine des maths sur le thème « Mathématiques et mouvement » du 12 au 18 mars 2018 ;
- Rallye Mathématique des Antilles de janvier à mars 2018 ;
- Olympiades de Mathématiques le 14 mars 2018 (vous pouvez entraîner vos élèves en utilisant les annales qui sont accessibles sur le site de l'APMEP) ;
- Concours divers (Calcul@TICE, Al-Kindi, Castor informatique, ...).